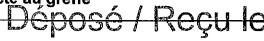




Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe





dе

04 JAN, 2019

au greffe du tribunal de l'entreprise francophone de @effeelles

N° d'entreprise : 07114.634.209

Dénomination

(en entier): TAL

(en abrégé) :

Forme juridique : société en commandite simple

Adresse complète du siège : 1040 Bruxelles, rue de la Grande Haie 33

Objet de l'acte : CONSTITUTION

Extrait de l'acte de constitution dd. 2 janvier 2019

- 1. La société a été constituée sous la raison sociale TAL ayant emprunté la forme d'une société en commandite simple.
 - 2. Le siège social de la société sera établie à 1040 Bruxelles, rue de la Grande Haie 33.
 - 3. La société est constituée pour une durée indéterminée qui prendra cours le 2 janvier 2019.
- 4. La société a pour objet social d'effectuer toutes entreprises location de voiture avec chauffeur, de transports rémunérés de personnes ou de location voitures.
- 5. Monsieur Talbi Karim demeurant à 1040 Bruxelles, rue de la Grande Haie 33, est l'associé commandité. Madame Boudjenouit Smahane demeurant à 1040 Bruxelles, rue de la Grande Hale 33, est l'associée commanditaire.
 - 6. Le capital de la société est apporté en espèces et est d'ordre de € 250,00.

Le capital social est divisé en 10 parts socials sans valeur nominale, entièrement souscrit au pair et en numéraire et libéré par :

monsieur Talbi Karim, associé commandité, pour € 225,00 et 9 parts sociales

madame Boudjenouit Smahane, associée commanditaire, pour € 25,00 et 1 part sociale

- 7. Monsieur Talbi Karim demeurant à 1040 Bruxelles, rue de la Grande Haie 33 a été nommé en qualité de gérant. Le mandat de gérant est à titre gratuit.
- 8. L'exédent favorable du bilan, déduction faite des frais généraux, charges scciales et amortissements, constitue le bénéfice net. Les montants versés aux associés à titre de rémunérations sont comptabilisés dans les frais généraux. L'affectation du résultat net est décidé par l'Assemblée Générale.
- 9. Après apurement de toutes les dettes, charges et coûts de liquidation, l'actif net sera réparti entre les associés en proportion de la part du capital que représentent leurs parts sociales.
 - 10. L'exercice social court du premier janvier au trente et un décembre de chaque année. Le premier exercice social commence le 2 janvier 2019 et prend fin le 31 décembre 2019.
 - 11. L'assemblée générale se tient le demier samedi du mois de juin à 20 heures;
- 12. Procuration spéciale conféré à monsieur Simon Josse demeurant à 1780 Wemmel, rue J. Vanden Broeck 11 pour représentation auprès les Administrations des Contributions, T.V.A. et Registre de Commerce.

Talbi Karim gérante

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes

ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso: Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).